



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vos missions en quelques mots

Groupe RIFSEEP : 2

Vos activités principales :

Vous prenez en compte la santé des agents du ministère de l'Intérieur (administratif, technique, policier actif, scientifique...), les risques professionnels en rapport avec leur activité et leur environnement professionnel selon les textes et la réglementation en vigueur.

Vous mettez en œuvre des actions individuelles et collectives de prévention et d'éducation à la santé physique et mentale, menez des actions sur le milieu professionnel (tiers temps) et agissez dans l'intérêt exclusif de la santé et la sécurité des agents.

Pour cela, vous êtes amenés à :

- Réaliser, définir et évaluer la surveillance médicale individuelle des agents par des visites médicales
- Intervenir sur l'environnement professionnel pour l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène générale des locaux, l'adaptation des postes et des rythmes de travail, les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle (tiers temps)
- Conseiller les agents et les décideurs locaux sur la santé et la sécurité au travail ;
- Reporter votre activité auprès des médecins coordonnateurs zonal et national (indicateurs d'activité et de santé) ;
- Entretenir des relations avec les partenaires de la prévention et les professionnels de santé extérieurs ;
- Participer en tant qu'expert, et référent en santé sécurité au travail aux formations spécialisées locales, aux visites de site ou délégations d'enquête ou toute autre sollicitation des décideurs locaux ;
- Participer aux cellules de veille RPS ;
- Participer au comité de rédaction de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUER) et aux études scientifiques ;
- Présenter un bilan annuel de votre activité et les fiches relatives aux risques professionnels en formation spécialisée locale, participer aux comités techniques (CT) si nécessaire ;
- Elaborer un rapport de situation pour les agents dont la situation est présentée en conseil médical ;
- Assurer une veille sanitaire et délivrer des formations sur la santé publique.

Vous assurez le suivi quotidien de votre activité au travers de la saisie dans Preventiel du dossier

médical dématérialisé des agents.

Votre environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

- Le médecin du travail coordonnateur de la zone,
- Le médecin du travail coordonnateur national pour la médecine de prévention

Liaisons fonctionnelles :

- Le préfet
- Le secrétaire général de la préfecture
- Le directeur départemental de la police nationale
- Le secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Gironde
- Le bureau des conditions de vie au travail et de la politique et du handicap (BCVTPH) de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)
- Les autres professionnels de soutien (assistants sociaux, psychologues, inspecteurs santé et sécurité au travail)

Profil recherché

Vos compétences principales mises en oeuvre :

Connaissances techniques :

- Méthodologies d'analyses de la santé et des risques en lien avec l'environnement professionnel, ergonomie
- Droit du travail et règles d'hygiène et de sécurité
- Notions de médecine statutaire et de l'environnement police
- Dispositifs spécifiques relatifs à la fréquence des visites obligatoires pour l'ensemble des agents et pour les personnels exposés à des risques professionnels identifiés
- Connaissances informatiques

Savoir-faire :

- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques
- Établir ou prendre en compte un diagnostic médical
- Évaluer les attentes et besoins des publics concernés
- Travailler en équipe
- Réaliser des synthèses
- Management fonctionnel en direct ou à distance

Savoir-être :

- Autonomie
- Sens du dialogue et de l'écoute
- Capacité d'adaptation
- Rigueur / Fiabilité
- Secret professionnel
- Réactivité
- Concilier, rapprocher des positions ou des intérêts opposés pour susciter un accord

Vos perspectives :

Les perspectives envisagées incluent un poste de médecin du travail sur un autre secteur ou territoire, ainsi qu'un poste de médecin coordonnateur zonal.

Durée attendue sur le poste : 3 ans minimum

Éléments de candidature

Personnes à contacter

recrutementmedprevention@interieur.gouv.fr